



Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement

Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com
<http://www.grape-normandie.fr>

Membre de France Nature Environnement

Monsieur le Président de Bessin Urbanisme
2, place Gauquelin Despallières
14400 Bayeux

À Hérouville-Saint-Clair, le 19 novembre 2020

OBJET : Procédure de consultation citoyenne dans le cadre du PCAET du Bessin

Monsieur le Président de Bessin Urbanisme,

Après étude du dossier du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Bessin, l'association Grape s'interroge sur la suite donnée à la procédure de consultation citoyenne et notamment sur les modalités de prise en compte et de restitution des avis recueillis.

L'avis de la consultation citoyenne énonce que « *les remarques, commentaires, propositions seront consignés dans le cahier n°7 de la concertation du PCAET du Bessin et consultable sur le site internet de Bessin Urbanisme dans un délai de trois mois courant après clôture fin de la consultation citoyenne. L'ensemble des remarques seront intégrées dans un tableau spécifique intitulé "Propositions, remarques et commentaires de la concertation citoyenne du PCAET du Bessin". Une réponse justificative sera apportée pour les propositions non retenues, remarques et commentaires. Les propositions retenues seront intégrées à la version finale du PCAET avant validation du COPIL et approbation définitive par le comité syndical de Bessin Urbanisme* ».

Alors que cette procédure de consultation comporte des similitudes avec la procédure d'enquête publique, nous regrettons l'absence de tiers impartial dans le traitement, l'analyse et la prise en compte des observations émises lors de la consultation. Le Syndicat mixte Bessin urbanisme est in fine à la fois le porteur du projet et le responsable du traitement des avis reçus et de leur prise en compte ou non dans le projet final.

La présence d'un Comité de Pilotage (COPIL), composé de vingt élus et techniciens, est certes une composante du processus de concertation et de décision mais celui-ci ne validera que le projet intégrant les propositions du public retenues préalablement par le Syndicat mixte Bessin urbanisme.

NORMANDIE



Groupement Régional des Associations
de Protection de l'Environnement

Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com
<http://www.grape-normandie.fr>

Membre de France Nature Environnement

Nous espérons que cette position du Syndicat mixte Bessin urbanisme ne soit pas préjudiciable à la consultation citoyenne et à la protection de l'environnement.

Nous attendons donc du Syndicat mixte Bessin urbanisme une parfaite transparence dans le traitement et la prise en compte des observations reçues et ne manquerons pas d'être attentifs sur ce point.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Horn

Président